



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-seizième session

Point 75 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Promotion et protection des droits humains : situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

## **Situation des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela**

### **Note du Secrétariat**

1. Au paragraphe 12 de sa résolution [45/20](#) sur la situation des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela, adoptée le 6 octobre 2020, le Conseil des droits de l'homme a décidé de transmettre à l'Assemblée générale tous les rapports et toutes les mises à jour orales présentés par la Haute-Commissaire sur la situation des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela et a recommandé à l'Assemblée de les soumettre, en particulier celui qui concerne la situation dans la région de l'Arc minier de l'Orénoque, à tous les organes compétents des Nations Unies pour suite à donner.

2. Conformément à cette demande, les rapports de la Haute-Commissaire figurant dans les documents [A/HRC/41/18](#), [A/HRC/44/20](#), [A/HRC/44/54](#) et [A/HRC/47/55](#). Les mises à jour orales ont été publiées le 20 mars, le 5 juillet, le 9 septembre et le 18 décembre 2019, le 27 février, le 10 mars, le 15 juillet et les 14 et 25 septembre 2020 et le 26 février, le 11 mars et le 5 juillet 2021. Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée à ces rapports et mises à jour.

---

\* [A/76/150](#)

